



## **EUROPAN 16 EUROPAN FRANCE**

**Association European France**  
**16 bis, rue François Arago**  
**93100 MONTREUIL**  
**t +33 1 48 57 72 66**  
**contact@europeanfrance.org**  
**www.europeanfrance.org**  
**10h00-19h00, du lundi au vendredi**

**SECRETARIAT NATIONAL**      Alain Maugard, Président  
Barthélémy Raynaud, Vice-Président  
Corinne Bertone, Trésorière  
Isabelle Moulin, Secrétaire générale  
Mimrose Akbar, assistante projets  
Louis Vitalis, chargé de projets, publications, communication

### **COMPOSITION DU COMITE NATIONAL**

#### **Membres consultatifs**

François Adam, François Adam, directeur de l'Habitat de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP)  
Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)  
Ministère de la Transition écologique et solidaire  
Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales  
Aurélie Cousi, Directrice en charge de l'architecture et adjointe au directeur général des patrimoines, Ministère de la Culture  
Hélène Peskine, secrétaire permanente du PUCA, Plan Urbanisme Construction Architecture, Ministère de la Transition écologique et solidaire, Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

#### **Membres du conseil d'administration d'European France**

##### **Représentants du bureau d'European France**

Alain Maugard, Président European France  
Barthélémy Raynaud, Vice-Président European France  
Corinne Bertone, Trésorière European France

##### **Représentants de l'administration**

Corinne Langlois, Sous-direction de l'architecture et de la qualité de la construction, Direction générale des Patrimoines > Ministère de la Culture

Hélène Peskine, secrétaire permanente du PUCA, Plan Urbanisme Construction Architecture, Ministère de la Transition écologique et solidaire, Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

#### **Représentants de la maîtrise d'ouvrage**

Alain Bertrand, Directeur général adjoint, samoa, Nantes  
Jean Foisil, Directeur de la stratégie des partenariats et des expertises EPF IF  
Claire Lanly, Directrice générale Emmaüs Habitat

#### **Concepteurs et experts**

Marie Héléne Badia, Badia Berger Architectes  
Olivier Meheux, TOA architectes  
Bernard Reichen, architecte-urbaniste

#### **Membres de l'Assemblée générale d'European France**

Les membres du conseil d'administration ainsi que :

#### **- Représentants des collectivités et partenaires participants à la session European 15 :**

Christophe Charles, maire de Aubry  
Laurent Jeanne, maire de Champigny  
Jean-Jacques Puyobrau, maire de Floirac  
Benoît Payan, maire de Marseille  
Martine Vassal, présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence  
Christelle Minard, maire de Tremblay-les-Villages  
Loïc Barbier, maire de Brezolles  
Pascal Artechea, maire de Saint-Lubin-des-Joncherets  
Gérard Sourisseau, président de la CA du Pays de Dreux  
Virginie Carolo-Lutrot, maire de Port-Jérôme-sur-Seine et présidente de Caux Seine agglo  
Hervé Blanché, maire de Rochefort, président de CA Rochefort Océan  
François Dechy, maire de Romainville  
François Decoster, maire de Saint-Omer  
Joël Duquenoy, président de la CA du Pays de Saint-Omer

#### **- European 14 : tous les élus, ou leur représentant, qui font des suites concours :**

Nicolas Bodin, vice président Grand Besançon Métropole  
Pierre Mathonier, maire d'Aurillac  
Francis Kleitz, maire de Guebwiller  
Guy Lefrand, maire de Évreux, président CA Évreux Portes de Normandie  
Philippe Rio, maire de Grigny  
Stéphane Raffalli, maire de Ris-Orangis  
Michel Bisson, Président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart  
Martine Aubry, maire de Lille  
Damien Castelain, président de Lille Métropole  
Christophe Bechu, maire d'Angers

Brigitte Fouré, maire d'Amiens  
Bertrand Kern, maire de Pantin  
Jean-Luc Moudenc, président de Toulouse Métropole

**- European 13 : tous les élus, ou leur représentant, qui font des suites concours :**

François Ouzilleau, maire de Vernon

**- European 12 : tous les élus, ou leur représentant, qui font des suites concours :**

Pierre Barros, maire de Fosses

**- Personnalités, anciens représentants des villes et collectivités :**

David Morgant, directeur de projets Urbains & Transport Banque Européenne d'Investissement

Nicolas Binet, Directeur du GIP Marseille Rénovation Urbaine jusqu'en 2019

**- Représentants de la maîtrise d'ouvrage**

Alain Bertrand, directeur adjoint SAMOA Nantes

Jean Foisil, Directeur de la stratégie des partenariats et des expertises EPF IF

Claire Lanly, Directrice générale Emmaüs Habitat

Emmanuel Desmaizières, Directeur général d'Icade Promotion

Nicolas Binet, Directeur du GIP Marseille Rénovation Urbaine jusque 2019

Sabine Guitel, Directrice CAUE 27

**- Concepteurs et experts**

Frédéric Bonnet, architecte-urbaniste

Fabien Gantois, architecte-urbaniste

Laurent Gravier, architecte-urbaniste

Olivier Meheux, architecte-urbaniste

Olivier Philippe, paysagiste, grand prix urba 2018

Bernard Reichen, architecte-urbaniste

Pascal Rollet, architecte urbaniste, jury E12

Magali Volkwein, architecte urbaniste

Laurence Schlumberger –Guedj, architecte conseil de l'état

Julie Fernandez, CNOA, experte de suites à Goussainville

Marie Héléne Badia, architecte enseignante,

Benoit Barnoud et Clara Loukkal, PJU 2020, alt. 35

**- Membre du Conseil européen**

Alain Maugard, Président European France

## **SITES ET PRIX DISPONIBLES**

11 sites : Agglomération du Niortais/Niort, Aulnat, Auneuil, Bassens/Bordeaux Métropole, Douaisis aggro/Douai et Flers-en-Escrebieux, Grenoble, Istres, Limoges, Pont-Aven, La Porte du Hainaut et Quimper.

22 prix sont à répartir par le jury entre projets lauréats et mentionnés. Le nombre des prix peut varier (+ ou -) sur décisions du jury au regard des projets sélectionnés.

## **PUBLICITE DU CONCOURS EUROPEAN 16**

Le JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) ou le BOAMP (Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics) ou Le Moniteur.

## **EXERCICE DE LA PROFESSION POUR LES ARCHITECTES ETRANGERS**

### **Loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture**

#### *Article 9*

*Modifié par Ordonnance n°2005-1044 du 26 août 2005 - art. 2 JORF 27 août 2005*

Les personnes physiques inscrites à un tableau régional d'architectes conformément aux dispositions des articles 10 et 11 peuvent seules porter le titre d'architecte

Les personnes morales inscrites à un tableau régional d'architectes conformément aux dispositions de l'article 12 ci-après peuvent seules porter le titre de société d'architecture. L'inscription à un tableau régional ou à son annexe confère le droit d'exercer sur l'ensemble du territoire national.

#### *Article 10*

*Modifié par LOI n°2011-302 du 22 mars 2011 - art. 13*

Sont inscrites, sur leur demande, à un tableau régional d'architectes les personnes physiques de nationalité française ou ressortissantes d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen qui jouissent de leurs droits civils, présentent les garanties de moralité nécessaires et remplissent l'une des conditions suivantes :

1° Etre soit titulaire du diplôme d'Etat d'architecte ou d'un autre diplôme français d'architecte reconnu par l'Etat, et titulaire de l'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre délivrée par l'Etat, soit titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre étranger permettant l'exercice de la profession d'architecte et reconnu par l'Etat ;

2° Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre délivré par un Etat tiers, qui a été reconnu dans un Etat membre ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et qui leur a permis d'exercer légalement la profession dans cet Etat pendant une période minimale de trois ans, à condition que cette expérience professionnelle soit certifiée par l'Etat dans lequel elle a été acquise ;

Lorsque la période minimale de trois ans n'a pas été effectuée dans l'Etat qui a reconnu ledit diplôme, certificat ou titre, le titulaire doit être reconnu qualifié par le ministre chargé de la culture au vu des connaissances et qualifications attestées par ce diplôme, certificat ou titre et par l'ensemble de la formation et de l'expérience professionnelle acquises ;

3° Etre reconnue qualifiée par le ministre chargé de la culture, après examen de l'ensemble des connaissances, qualifications et expériences professionnelles pertinentes au regard de celles exigées par les règles en vigueur pour l'accès à l'exercice de cette profession, lorsque le demandeur ne bénéficie pas des diplômes, certificats et autres titres listés dans les annexes V, point 5. 7, et VI de la directive 2005 / 36 / CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Dans les cas mentionnés au 2° et au 3°, le ministre chargé de la culture peut exiger, pour l'inscription de l'intéressé au tableau de l'ordre, l'accomplissement d'une mesure de compensation ;

4° Etre reconnue qualifiée par le ministre chargé de la culture sur présentation de références professionnelles établissant que la personne s'est particulièrement distinguée par la qualité de ses réalisations dans le domaine de l'architecture après avis d'une commission nationale.

Les modalités d'application des 2°, 3° et 4° sont fixées par un décret en Conseil d'Etat.

#### *Article 10- 1*

*Modifié par LOI n°2011-302 du 22 mars 2011 - art. 13*

L'architecte ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen qui est légalement établi dans l'un de ces Etats peut exercer la profession d'architecte en France de façon temporaire et occasionnelle sans être inscrit à un tableau régional d'architectes.

L'architecte prestataire de services est soumis aux règles et procédures relatives aux conditions d'exercice de la profession, à l'usage du titre professionnel, aux règles professionnelles ou déontologiques et disciplinaires applicables à la profession, ainsi qu'aux obligations d'assurance correspondant aux prestations envisagées.

L'exécution de ces prestations est subordonnée à une déclaration écrite préalable auprès du conseil régional de l'ordre des architectes lors de la première prestation. Cette déclaration est renouvelée une fois par an si le prestataire envisage d'exercer son activité professionnelle de façon occasionnelle au cours de l'année concernée ou en cas de changement matériel dans sa situation. Elle est accompagnée notamment des informations relatives aux couvertures d'assurance et autres moyens de protection personnelle ou collective.

Dans le cas où le prestataire ne bénéficie pas de la reconnaissance automatique des diplômes, le conseil régional de l'ordre des architectes procède à la vérification des qualifications professionnelles déclarées. A l'issue de cette vérification, et en cas de différence substantielle entre les qualifications professionnelles du prestataire et la formation exigée en France, le conseil régional de l'ordre des architectes propose au prestataire de se soumettre à une épreuve d'aptitude en vue de démontrer qu'il a acquis les connaissances et compétences manquantes devant une commission siégeant au Conseil national de l'ordre des architectes dont la composition est fixée par décret.

Un décret en Conseil d'Etat précise les conditions d'application du présent article.

#### *Article 11*

*Créé par la loi [77-2 1977-01-03 JORF du 4 janvier 1977 rectificatif JORF 5 et 21 janvier 1977](#)*

Les personnes physiques ressortissantes des Etats non membres de la Communauté économique européenne sont inscrites, sur leur demande, à un tableau régional sous les mêmes conditions de diplôme, certificat, titre d'architecture ou de qualification, de

jouissance des droits civils et de moralité que les Français, si elles peuvent se prévaloir de conventions de réciprocité ou d'engagements internationaux.

Si cette dernière condition n'est pas remplie, elles peuvent néanmoins être autorisées à exercer la profession d'architecte, selon une procédure fixée par décret.

Le même décret précise les conditions dans lesquelles un architecte étranger peut, sans être inscrit à un tableau régional, être autorisé à réaliser en France un projet déterminé.

Pour tous les candidats ressortissants d'états membres de la communauté européenne ou d'un autre état tiers, doivent impérativement se référer aux articles ci-dessus et au décret et arrêté suivant :

Décret n° 2009-1490 du 2 décembre 2009 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles pour l'exercice de la profession d'architecte

Arrêté du 17 décembre 2009 relatif aux modalités de reconnaissance des qualifications professionnelles pour l'exercice de la profession d'architecte, (à lire sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr))

L'architecte peut exercer à titre individuel sous forme libérale ou dans le cadre d'une société d'architecture (article 14 de la loi précitée)

## **PUBLICATIONS DES CONCOURS EUROPEAN**

### **Résultats**

European France publie et diffuse les résultats et analyses de chaque session et nourrit par diverses contributions écrites les débats, au niveau national comme au niveau européen.

Plus d'une centaine d'ouvrages, catalogues des résultats en France, monographies de réalisations, ouvrages thématiques, etc, ont ainsi été publiés (éditions papier et site web) et sont disponibles sur demande auprès du secrétariat français.

Publications et vidéos sont consultables sur le site [www.european-france.org](http://www.european-france.org)

De nombreuses expositions ont été réalisées depuis le début d'European en France.

European France a notamment organisé un événement pour fêter les 30 ans du concours les 13, 14 et 15 décembre 2018. Un film de 50 minutes, « En devenir », un livre écrit par Alain Maugard et Chris Younès, et un forum de deux jours de débats et rencontres, constituent une série de supports pour à la fois connaître et analyser les fondamentaux du concours, et les imaginer à nouveau pour les 30 années à venir.

[www.european30ans.org](http://www.european30ans.org) - [www.europeanfrance.org/actualite/les-films-de-amiens-marseille-saintes-et-vienne-206](http://www.europeanfrance.org/actualite/les-films-de-amiens-marseille-saintes-et-vienne-206)

En 2021, European France éditera une nouvelle série de monographies de projets réalisés. Sortie en librairie : octobre 2021.

### **REALISATIONS**

Les suites du concours sont lancées par European France dès l'annonce des résultats ; souvent l'expert-e de site ou de projet est missionné-e pour assister la ville et les équipes dans la mise en place d'une commande au plus près des résultats du concours.

Auparavant, dans les trois mois qui suivent l'annonce des résultats, European France organise des rencontres officielles d'échanges et de présentations des protagonistes et des projets (Rencontres Villes&Equipes), qui amorcent un travail in-situ repris en relai ensuite par les villes. Le PUCA subventionne certains processus des suites European.

## European 15

- 1- **Floirac** : un marché est attribué au lauréat (A. Musard) à Floirac, après consultation des trois équipes sélectionnées (H. Touche, A. Musard, O. Touchard / C. Ricard, A. Adam-Couralet, L. Geoffriau, E. Henry, X. Luo, K. Boquet, S. Delpont, ME. Duffrene, A. Ramos / H. Hernandez, M. Baufils, A. Marty). Études urbaines - novembre 2020.
- 2- **Pays de Dreux** : une série d'ateliers est programmée avec les quatre équipes (L. Fontaine, J. Gauffeny, S. Hervault / C. Valadié, G. Brunet / T. Mai / DL. Pham, R. Colin, L. Le Marc Hadour, L. Pasche) en février 2021, avant l'attribution de missions MOE opérationnelles sur certains terrains identifiés.
- 3- **Port-Jérôme-sur-Seine** : une étude prospective sera confiée aux 3 équipes sélectionnées (C. Bertin, S. Imperia, M. Kermel, N. Durand / U. Nataloni, M. Forget, U. Panel, R. Prost / K. Viel, J. Heathcote-Smith, C. Lluch, J. Oblette, F. Vita) à partir de février 2021, puis MOE architecturale sur des lots de la ZAC centre-ville intégrant de la programmation issue de l'étude prospective.
- 4- **Saint-Omer** : la lauréate Iris Chervet s'est vu confier une opération en centre-ville après un AO (Hors European). Une consultation des trois équipes sélectionnées (I. Chervet / M. Labeille, S. Merlin Raynaud / C. Ringot, M. Beel) pour travailler ensemble sur un projet est prévue en 2021.
- 5- **Marseille** : réflexions en cours.
- 6- **Champigny** : L'EPA Marne a confié au lauréat (G. Barnavon) une étude urbaine sur la VDO.
- 7- **Rochefort Océan** : les suites vont démarrer en 2021.
- 8- **Auby** : suites opérationnelles du concours envisagées en 2021.

## European 14

- 1- **Pantin** : « étude de conception urbaine sur le secteur des Portes de l'Ourcq » confiée à chacune des trois équipes sélectionnées (D. Garcia, N. Beyret, E. Denarnaud, JR. Dostes, A. Giovannini, P. Jacquet, L. Lazaro, D. Pagnier, S. Cristiano / A. Guazzieri, V. Ciotola, R. Forsoni, M. Giubelli Bortolami / C. Durand-Rival, M. Bourel, C. Durrieu, S. Forget). Étude terminée.
- 2- **Besançon** : En juin 2018, la ville de Besançon, le Grand Besançon, l'Université de Franche-Comté, le CROUS et la Technopole TEMIS se sont engagés dans un partenariat inédit, en confiant à l'agence Altitude 35, mandataire d'un groupement, l'étude de conception urbaine et de programmation du campus de la Bouloie-Temis. Depuis, l'équipe Altitude 35 composée de Clara Loukkal et Benoît Barnoud (lauréat E14 avec le projet Jurassic Park) a été retenue pour la maîtrise d'œuvre des espaces extérieurs du campus. Livraison du projet prévue pour 2024.
- 3- **Guebwiller** : après un workshop de deux journées de concertation et travail en commun des trois équipes sélectionnées (M. Chabani, E. Chobaux, J. Edom / L. Caux, M. Limon / M. Rabin, S. Florette) avec les différents acteurs du site, une Étude de programmation urbaine a été attribuée à l'équipe de Morvan Rabin sous le nom de Bering après re-consultation des équipes ; terminée en février 2020.
- 4- **Amiens** : après un workshop de deux journées et demi de concertation et travail en commun des trois équipes sélectionnées (A. Ribuoat, C. Borzykowski, L. Castagne, A. Gabillon, A. Jacquin, C. Rozier / C. Caron, M. Darmayan / A. Lecaplain, O. Boutaud, AG. Elin, G. Vivien) et en continuité directe du concours European 14, L'office public de l'habitat d'Amiens (AMSOM) a commandé à l'agence Le28 Architectes, équipe mentionnée avec le projet "Les Rives Eveillées" Une Étude urbaine, architecturale et paysagère, afin d'explorer l'application concrète des concepts et principes développés au

cours de leur projet. Ensuite, L'agence Le28 Architectes a été retenue pour la maîtrise d'œuvre urbaine et la maîtrise d'œuvre des espaces publics de l'îlot Quai Tellier.

5- **Ris-Orangis et Grigny** : un Marché d'étude urbaine a été attribué à chacune des trois équipes sélectionnées au concours (J. Lenoir, F. Blaise, G. Duranel, R. Apolit / S. Morales Sotomayor, D. Morales, J. Salazar, E. Sanchez / M. Tüür, Y. Dupouy) avec des cibles adaptées. Cette étude va être prolongée par une mission de maîtrise d'œuvre attribuée à l'une des équipes en 2021.

6- **Toulouse Métropole** : après un workshop de deux journées de concertation et travail en commun des trois équipes sélectionnées (L. Ado, A. Benacchio, P. Frick, R. Aziz Marafatto / J. Romane, A. Amiot, G. Clamour, T. Maeder, E. Triacca / H. Grosdidier, A. Jouanchicot) avec les différents acteurs du site, Une Étude urbaine a été attribuée aux 3 équipes en groupement ; Étude terminée en octobre 2019.

7- **Lille** : les trois équipes sélectionnées au concours (A. Coste, G. Vienne / E. Cailliau, T. Lecourt, D. Colin, R. Leignel / C. Devignes, G. Anrys, D. Lerche, A. Muller) ont été missionnées pour réaliser une Étude de faisabilité urbaine sur le site Max Dormoy et pour des interventions éphémères sur les berges de la Deûle. Étude terminée en 2019.

8- **Evreux** : les trois équipes sélectionnées (C. Aubrée, L. Hinault-Kaiser / F. Massin Castan, J. Travers, M. Richer / N. Corbel, A. Ory, E. Sauvatre) ont été missionnées pour réaliser une étude de faisabilité urbaine, avec des ateliers de concertation et des fiches action ; terminé en 2019.

9- **Aurillac** : Une Étude de faisabilité urbaine et programmatique a été attribuée aux trois équipes sélectionnées (S. Gabillard, H. Bouju, M. Pagès, L. Bassigny, C. Berthollet, M. Bouju, M. Hennin / M. Lefranc, V. Gimenez, B. Robuchon / F. Carrières, S. Bachelet, G. Blaise, N. Revol-Buisson, P. Vouillon) sur différents secteurs ; terminée en 2019. Une reprise des études est prévue pour 2021.

10- **Angers** : En 2019, l'équipe FCML composée de Florian CAMANI et Mathilde LUGUET ont été missionnés par la ville d'Angers pour réaliser une étude de faisabilité urbaine en deux phases. Étude achevée en janvier 2020.

### Europain 13

1- **Montreuil** : études urbaines comprenant des ateliers de concertation confiées à chacune des 3 équipes primées (F.Descolas, M.Garcia, A.Mondine (OYAPOK)/ atelier Georges/M.Rhein, C.Chevalier, L.Maurice) – 2016- 2017. MOA : EPFif et ville de Montreuil. 2ème étapes : Etude de faisabilité urbaine et architecturale confiée à Oyapock sur l'îlot Boissière. Toutes les Études sont achevées. Pas d'autres suites.

2- **Metz Métropole**\_BA 128/ plateau de Frescaty : les 3 équipes primées (L.Lafont, T.Vergès, M.Catalan/ O.Follador, T.Nguyen, J.Launay et T.Rezé/ A.Allorent, F.Chenu, G.Nicolas) ont été missionnées pour un workshop de 2,5 jours, pour des rencontres et partages de points de vue avec les acteurs du site. Un accord cadre multi-attributaires a été attribué aux 3 équipes pour faire l'objet ensuite de consultations pour l'attribution de missions de maîtrises d'œuvres urbaines. A la fin de 2018, le projet est en cours de développement et de réalisations. Fanny Chenu architecture et urbanisme est en charge du Plan Guide. (En cours) MOA : Metz Métropole et EPFI.

3- **Saint-Brieuc**, de la terre à la mer ! Les trois équipes primées (C.Breton, P.O.Carpentier et M.Genevrier / I.Chervet/ N.Pineau, J.Chevalier, G.Chiani, N.Schmidt, M.E.Turpeau et A.Renimel/) ont été invitées à participer à des événements organisés par la ville et le CAUE ; puis un workshop sur l'espace public du centre-ville a réuni les 3 équipes et les acteurs locaux ; ensuite les 3 équipes ont été consultées en 2016 pour la réalisation d'un plan guide des espaces publics du centre-ville. Lauréate : Iris Chervet.



En 2018, les 3 équipes Europan sont à nouveau consultées pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre d'espaces publics de deux places du centre-ville. Lauréate : Iris Chervet.

4- **Goussainville**, le vieux village : les 3 équipes primées (F.Vidaling, C.Le Bivic / D.Levin, E.Bru, S.Bouillerot, F.Ricos /G. Duranel, F.Blaise, J.Lenoir/) se sont regroupées en collectif « Hyacinthes » et ont réuni un groupement de compétences complémentaires pour l'attribution d'une étude urbaine : « étude de faisabilité du vieux pays de Goussainville ». Moa : CA Roissy pays de France et ville de Goussainville. Étude urbaine terminée fin 2019.

5- **Vernon** : aménagement et rénovation des espaces publics du centre-ville de Vernon : les trois équipes (A. Rerat et L. LePendu / Maya Nemeta/ A. Crouzet, F. Domenech, A. Ferry, R. Manon) ont été invitées à constituer un groupement de façon à répondre à un appel d'offre restreint de marché de maîtrise d'œuvre d'espaces publics. Lauréate de la consultation : Maya Nemeta mandataire. La phase d'études du projet, incluant une longue phase de concertation des commerçants et des riverains du centre-ville, a été achevée fin 2019. Les travaux sont actuellement en cours de réalisation, la fin du chantier est prévue en 2025. En cours d'exécution.

## **Europan 12**

1- **Saint-Herblain** – Quartier de Preux : après une étude de faisabilité confiée à chaque équipe (Atelier Chuck, Collectif Fil, Méline Ferré & Détroit architectes) en 2015, un marché accord cadre a été attribué, après consultation des 3 équipes, à l'atelier **Chuck**. Moa : Ville de Saint-Herblain. Achevé en 2018.

2- **Marseille Plan-d'Aou Saint-Antoine** : après une étude de faisabilité confiée aux deux équipes restées en lice (Concorde (FR) et Arki\_lab (DK), Moa : mru), un marché de maîtrise d'œuvre infrastructure pour la conception et la réalisation d'une partie des espaces publics est attribuée à l'équipe Concorde. Moa : Soleam (projet présenté dans le film coproduit par Europan « en devenir » 2018). Livraison des espaces publics de Plan d'Aou, prévue pour 2020-2021. L'équipe Concorde avec un groupement promoteur remporte également la conception et la réalisation d'une centaine de logements en bail réel solidaire.

3- **Fosses, le village** : étude urbaine attribuée à l'équipe TERAU dirigée par Morvan Rabin et Aline Corrèa-Bouric, après consultation des 3 équipes primées au concours (Collectif Bolehoro, atelier Terau et 2:pm architecture) 2015- 2018. Moa : ville de Fosses et ca Roissy Pays de France. Etude terminée. Opérationnalité à venir.

4- **Paris-Saclay** : consultation des trois équipes (M. Tüür et Yoann Dupouy/ atelier Georges/ S. Jubert) pour l'attribution d'une étude urbaine "schéma de cohérence urbaine et paysagère du campus Vallée à Orsay et Bures-sur-Yvette". Rémunération des équipes non retenues pour la phase consultation. Moa : établissement public paris-saclay, université paris sud, ca + villes de Bures sur Yvette et Orsay. Equipe retenue : Agence J (Suzanne Jubert) Étude finalisée fin 2019.

## **Europan 11**

1- **Clermont-Ferrand** : site **Saint-Jean**, Etude de faisabilité urbaine pour l'implantation d'un lycée, pour la Ville de Clermont-Ferrand\_ étude confiée aux 3 équipes sélectionnées et mise en concurrence (C. Daubas, P. Bailly, G. Saffray / J. Avignon, J. Salomon, B. Manet/ J. Reuillard, A. Bleret, B. Rougery, L. Vedel) étude terminée, sans suite.

2- **Savenay** : site de la **Gare** : Etude urbaine et architecturale, (étude confiée aux 3 équipes sélectionnées et mise en concurrence : L. Lafont, T. Barbier, A. Beaupoux, A. Delchet, Y. Okotnikoff/ M. Thuillier, L. Rouillet/ X. Wang, W. Tian). Puis accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine : L. Lafont, T. Barbier, A. Beaupoux, A. Delchet, Y. Okotnikoff / lauréats de la consultation, 2013- 2018. Moa : communauté de communes Loire et Sillon. Amo : samoa. Projet à l'arrêt, gouvernance de celui-ci modifiée.

### European 10

1- **L'Isle-d'Abeau** : Etude urbaine et architecturale, aménagement de l'Eco-Quartier Champoulant (étude confiée aux 3 équipes primées et mise en concurrence : E. Mootz, M. Pelé / S. Martin, C. Duburcq/ C. Bessard, A. Blin). Moa : Epani et la Ville de L'Isle-d'Abeau ; puis mission d'urbaniste Zac Champoulant et avant projet pour la réalisation de 90 logements collectifs, pour Isère Habitat, Sdh et Safilaf \_ E. Mootz, M. Pelé architectes. Processus terminé.

2- **Saintes: reconversion du site Saint-Louis/** Etude urbaine et architecturale (étude confiée aux 3 équipes primées et mise en concurrence : M. Wotling, A.L. Bideaud/ E. Besson, A. Serraj, H. Joinau, L. Perrot / M. Perrin, G. Barraud, A. Herral), puis M. Wotling, A.L. Bideaud architectes/ équipe lauréate de la consultation pour un Accord-cadre avec missions étude urbaine pré-opérationnelle, suivi de projet urbain, conception des espaces publics, faisabilité architecturale programme de logements), pour la Ville de Saintes. Marché interrompu en 2014.

3- **Seilh: aménagement du site de Laubis/** Etude urbaine et architecturale pour Toulouse Métropole (étude confiée aux 3 équipes primées et mise en concurrence : H. Ambal, D. Rupp, T. Dufaud / I. Laraqui, M. Bringer/ S. Mocci, C. Atzeni, A. Dessi ( IT) puis H. Ambal, D. Rupp, T. Dufaud architectes/ équipe lauréate du Projet urbain - aménagement du site de Laubis (accord-cadre avec missions étude urbaine pré-opérationnelle, suivi projet urbain, conception des espaces publics, faisabilité architecturale programme de logements). MOA : Toulouse Métropole. Marché en cours, y compris réalisation des espaces publics et réalisation architecturale à venir.

4- **Dunkerque** : Etude de faisabilité urbaine et architecturale, pour la création d'une passerelle entre le Môle 1 et le Quai Freycinet 2, pour Dunkerque Grand Littoral (étude confiée aux 2 équipes sélectionnées et mise en concurrence : O. Duffé, N. Tétu/ S. Van Den Breemer, E. Schuurmans). Pas de suite.

### European 9

1- **Mulhouse**: Etude urbaine et de faisabilité architecturale, 2008, pour la réhabilitation de 3 immeubles de 62 logements collectifs, Cité Sellier, pour Mulhouse Habitat. J. Coulombel architecte ; Étude rendue ; sans suite opérationnelle.

2- **Clermont-Ferrand** : Etude urbaine et architecturale, reconversion du site de l'Hôtel-Dieu, pour la Ville de Clermont-Ferrand (étude confiée aux 2 équipes sélectionnées et mise en concurrence : G. Ramilien / A. Swinny, Adjisotériou, puis Etude de faisabilité-reconversion du bâtiment de l'Hôtel Dieu en bibliothèque, pour Clermont Communauté, G. Ramilien architecte. Le projet a été abandonné après 4 ans d'études et le site vendu à un aménageur privé.

3- **Saint-Chamond** : Etude urbaine et architecturale, requalification du Secteur de la Halle 01, anciennes Aciéries de Saint-Chamond, pour Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Chamond. (étude confiée aux 3 équipes sélectionnées et mise en concurrence : E. Helft, R. Duley, G. Pinta, G. Dubu/ F. Galoo, A. Flavigny, M. Dal-Col, D. Bouvier/ C. Fénéon, P. Tetaz, J.B. Lestra architectes. sans suite opérationnelle.

4- **Le Havre** : Etude urbaine, architecturale et environnementale pré-opérationnelle requalification du Secteur Sud-Marceau, pour la Ville du Havre. (étude confiée à

chacune des 2 équipes sélectionnées : P. Normier, E. Postec, C. Besseyre, P. Réach/ J. Deschamps, F. Goulet, P. Leroy, Debien, G. Le Pottier). Sans suite opérationnelle.

5- **Reims** : Etude urbaine, architecturale et environnementale, requalification du Secteur de la Chaussée Saint-Martin, Quartier Sainte-Anne, pour l'Effort Rémois et la Ville de Reims (étude confiée au groupement des 2 équipes après mise en concurrence C. Bour, A. Beau/ N. Reymond architectes. Sans suite opérationnelle.

#### **Europan 8**

1- **Hénin-Carvin** : requalification des **Franges du Parc des Iles**, 2010, étude urbaine, architecturale et environnementale pour la Communauté Urbaine d'Hénin-Carvin. (étude confiée à chacune des 2 équipes sélectionnées, après mise en concurrence : P. Frinault, D. Jouquand/ F. Gantois architectes. Sans suites opérationnelles.

2- **Dijon**: requalification du **Quartier du Pont des Tanneries**, 2008-2010. Etude urbaine, architecturale et environnementale avec pour objectif la réalisation d'un éco-quartier pour la Ville de Dijon. Equipe M Volkwein, V. Gloria, E. Vincen architectes. L'étude s'est terminée par la validation d'un plan directeur, plan de référence, préconisations urbaines architecturales et environnementales mais sans maîtrise d'œuvre urbaine.

3- **La Courneuve** : requalification du **Quartier de la Mairie**, 2006-2012. Etude urbaine, architecturale et environnementale en 5 phases. MOA Plaine Commune et Ville de La Courneuve. Equipe H. Loviton, K. Teisseire architectes. Etudes terminées, les espaces publics ont été réalisés selon les prescriptions de l'équipe.

#### **Europan 7**

1- **Reims : reconversion du site de la Caserne Jeanne d'Arc** : Etude urbaine et architecturale, pour la Saem de Reims puis Mission d'urbaniste et conception des espaces publics Zac Jeanne d'Arc, pour la Saem de Reims et la Ville de Reims ; Réalisation de 53 logements collectifs, 12 maisons individuelles en accession et 1 parc de stationnement de 53 places, pour Reims Habitat - N. Toury, A. Vallet équipe lauréate. Projet achevé en 2012.

2- **Villeurbanne** : aménagement du Terrain des Sœurs, Etude urbaine et architecturale, pour la Ville de Villeurbanne. (étude confiée à chacune des 3 équipes sélectionnées, mise en concurrence : G. Delalex, Y. Moreau/ F. Nakache, F. Orihuela/ J. Odile, M. Guzy, M. Deroudilhe/. Processus sans suite opérationnelle.

3- **Valence** : Etude urbaine et architecturale, requalification du site de la Caserne Latour-Maubourg, pour la Ville de Valence ; Tardio, C. Djuric architectes. étude réalisée, sans suite opérationnelle.

4- **Nanterre** : Etude urbaine et architecturale, requalification du Secteur République-Université, pour l'Epa Seine-Arche , puis Etude urbaine et architecturale, restructuration du Pôle de vie urbain et commercial du Quartier Parc Sud, pour la Ville de Nanterre ; équipe L. Gravier, S. Martin Camara architectes. Etude rendue. Sans suite architecturale.

#### **Europan 6**

1- **Marseille** : Etude urbaine et architecturale, **requalification des Ilots Salengro**, pour Euroméditerranée, puis Réalisation de 20 logements collectifs, pour la Sogima. J. Metz architecte, Berlin (DE). Projet achevé en 2007.

2- **Rennes : requalification du site Mac-Mahon**, Etude urbaine et architecturale ; puis mission d'urbaniste pour l'aménagement de la ZAC Mac Mahon, pour la Ville de Rennes. Puis Réalisation 27 logements collectifs et individuels, Zac Clémenceau, pour Aiguillon Construction. Equipe C. Nizou, J-F. Maurras architectes

3- **Montbéliard** : Etude urbaine, architecturale et environnementale, **requalification du site des Blancheries**, pour la Ville de Montbéliard. Equipe E. Dolent, P. Maillols, A. de Muizon, A. Roubaud architectes. Processus terminé, sans suite architecturale.

4- **Roubaix** : Elaboration du Cahier des charges du concours Maisons de ville Lille 2004, **Ilot Sarrail-Fabricants**, pour le Gie Lille 2004, l'Adulm et la Ville de Roubaix. Puis étude urbaine et architecturale, projet de parc de stationnement-silo public et locaux d'activités, Ilot Sarrail-Fabricants, pour la Ville de Roubaix. Puis étude urbaine, conception des espaces publics, Ilot Sarrail-Fabricants, pour la Ville de Roubaix. Puis réalisation 78 logements en accession et locatif, commerces, parc de stationnement de 72 places, pour Pierres & Territoires. B. Millet, J.Rousseau architectes. Projet achevé en 2010. *Projet et réalisation ayant fait l'objet d'une publication « european implementations n°27 »*

5- **Clermont-Ferrand** : **requalification des Ilots Kessler-Rabanesse**. Etude urbaine et architecturale, pour la Ville de Clermont-Ferrand. Puis étude urbaine et architecturale, faisabilité de la séquence centrale des Ilots Kessler-Rabanesse, puis Mission d'urbaniste et conception des espaces publics Zac Kessler-Rabanesse, pour Logidôme et la Ville de Clermont-Ferrand. Equipe C. Boyadjian, P. Prével architectes. Projet réalisé à 80%, dont la place Louise Bourgeois inaugurée en février 2019.

6- **Sélestat** : **Etude urbaine et architecturale, 2010-2013** ; requalification du Secteur de la Gare, pour la Ville de Sélestat. L'Equipe Laurence Gourio, Sébastien Rozier, Christophe Touet Architectes (**IXO architecture**) poursuit une démarche engagée avec European 6 sur le site du quartier gare à Saint-Etienne. Etude générale en 4 phases ; achevée.

## European 5

1- **Brest** : Aménagement du site du **Moulin Blanc** : étude urbaine ; puis Réalisation espaces publics, boulodrome, jardin-belvédère, serres pédagogiques, sanitaires, pour la CUB. F. Defrain, O. Souquet architectes.

2- **Mulhouse** : Etude urbaine et architecturale, requalification du Secteur Mertzau de la **Cité Wagner**, pour l'Opac Mulhouse-Habitat , puis Réalisation 15 logements collectifs, 19 logements intermédiaires, 8 maisons individuelles, 1 maison départementale des handicapés, 2 parcs de stationnement, pour Mulhouse-Habitat. Equipe P. Collin, C. Ott et J. Defer architectes ; *Projet et réalisation ayant fait l'objet d'une publication « european implementations n°26 »*

3- **Reims**: Réalisation de 102 logements collectifs et individuels, pour l'Effort Rémois et le Foyer Rémois.( équipe H.J. Achterberg, M. Foitzic, M. Herz, P. Krebs, M. Wagner, U. Winter architectes)

4- **Jeumont** : Requalification du **Quartier de la Gare** : Etude urbaine et architecturale, (les 2 équipes sélectionnées), pour la Ville de Jeumont. Puis Etude urbaine, définition d'une stratégie de renouvellement urbain pour le **Secteur Sud de Jeumont**, pour la Ville de Jeumont et l'Anru. puis Réalisation 27 logements collectifs et individuels, pour Promocil. Equipe C. Guillot, R. Chelly architectes

Etude urbaine, définition d'une stratégie de renouvellement urbain pour le **Secteur Nord de Jeumont**, pour la Ville de Jeumont et l'Anru / Jeumont : Réalisation 30 logements collectifs et individuels, pour Promocil. M. Pelosse, C. Guyon architectes

5- **Villetaneuse** : aménagement du Secteur des **Ilots Allende-Centre Nautique**, Etude urbaine et architecturale, pour Plaine Commune, Plaine de France et la Ville de Villetaneuse, puis réalisation de 12 logements et 1 maison de l'emploi et de la formation, pour la Caps. F. Decoster, D. Klouche, C. Poulin architectes.

## European 4

1- **Athis-Mons** : transfert du projet sur la ville de Nantes. Requalification de l'**Ilot Rieux**, Etude urbaine et architecturale, pour la Nantaise d'Habitations / Nantes : Réalisation 47

logements collectifs, un local d'activités et une crèche, pour la Nantaise d'Habitations et le Chu de Nantes. F. Dussaux, A. Lepoutre, V. Wattier.

2- **Athis-Mons** : Etude urbaine et architecturale, aménagement du site Bellevue, pour la Ville d'Athis-Mons. Equipe : L. Blanckaert, A. Béal architectes

3- **Grenoble** : requalification du **site Neppert**, Etude de faisabilité urbaine et architecturale, pour la Ville de Grenoble, puis réalisation 69 logements collectifs, 2 commerces, 1 bâtiment activités et bureaux, parc de stationnement de 60 places, pour Grenoble Habitat et Icade-Capri. Equipe : F. Defrain, O. Souquet architectes

4- **Strasbourg** : requalification de **l'ilot de Lombardie**, Etude urbaine et architecturale, pour la Cus / Strasbourg : Etude urbaine, requalification de la Place du Schuttleld, Ilot de Lombardie, pour la Cus. Etudes opérationnelles, projet de 35 logements collectifs, locaux activités et commerces, pour la Cus Habitat. Équipe : B. Ressouche, S. Bara, L. Gonin, architectes. Projet non réalisé ; en revanche, l'équipe a construit des logements dans le projet développé à Clermont Ferrand Zac Kessler-Rabanesse, pour Logidôme et la Ville de Clermont-Ferrand.

5- **Belfort** : Etude urbaine et architecturale, requalification du site de l'Erm, pour la Ville de Belfort et l'Autb. Elaboration du cahier des charges du concours pour la réalisation de 45 à 60 logements, pour l'Opdhlms du Territoire de Belfort. Equipe : A. de Robert de Hautequere, F. Noir et H. Steve architectes.

6- **Aubervilliers** : Etude urbaine et architecturale pour la réalisation de 50 logements collectifs et individuels, Zac Landy-Lamy, pour la Sem Plaine Développement et l'Ophlm d'Aubervilliers. M. Macian, A. Jouannais, C. Rémond architectes et J. Kalt, B. Philippon, P. Schwab, I. Utard architectes (les 2 équipes sélectionnées)

Puis, Etude urbaine et architecturale, requalification des Impasses de La Villette, pour la Ville d'Aubervilliers.

Puis, mission d'urbaniste, Zac des Impasses de La Villette, pour la Sodedat / et Réalisation 42 logements collectifs, intermédiaires et individuels, pour l'Oph d'Aubervilliers / P. Schwab, I. Utard architectes

### European 3

1- **Mulhouse** : Etude urbaine et architecturale, reconstruction de la résidence-foyer de jeunes travailleurs Neppert, **site Chopin-Neppert**, pour Mulhouse Habitat. Réalisation résidence-foyer de jeunes travailleurs de 80 chambres et locaux associatifs, pour Mulhouse Habitat. T.Maire, O. Meheux, A. Oesch architectes. (Forment aujourd'hui l'agence TOA)

2- **Grande-Synthe** : requalification du **Secteur Sud de l'Albeck** Etude urbaine et architecturale, pour la Ville de Grande-Synthe. M. Flory et I.Moulin, architectes. Réalisation 10 logements collectifs et 14 maisons individuelles, pour l'Opac du Nord. M. Flory architecte.

3- **Grande-Synthe** : aménagement du **site du Moulin Basroch**, Etude urbaine et architecturale, pour la ville de Grande-Synthe et l'Agur puis Etude de faisabilité architecturale, projet de 24 maisons individuelles, pour le Cottage Social de Flandres. D.Trottin, E. Marin-Trottin architectes.

4- **Reims** : aménagement de la **Zac du Mont d'Arène**, Etude urbaine et architecturale, pour l'Effort Rémois puis Réalisation 107 logements collectifs, pour l'Effort Rémois et le Foyer Rémois. E. Babin, J.F. Renaud et G. Le Penhuel architectes

5- **Lons-le-Saunier** : requalification du **Secteur Rive Droite - Rue Regard**, Etude urbaine et architecturale, pour l'Ophlm de Lons-le-Saunier. Puis Réalisation 14 logements collectifs, locaux administratifs et un parc de stationnement public de 215 places, pour l'Ophlm de Lons-le-Saunier. G. Reichardt, G. Ferreux architectes

6- **Meaux** : transfert du projet sur la ville de Liévin. Requalification du **Secteur Nord de la rue Marie Liétard**, Etude urbaine et architecturale, pour la Sem Artois Développement. Puis Réalisation 21 logements collectifs et un parc de stationnement de 61 places, pour la Sem Artois Développement. L. Paillard, A.F. Jumeau et L. Pénisson architectes.

7- **Plérin-sur-Mer** : aménagement du **Secteur des Coteaux de la Zac du Plateau**, Etude urbaine et architecturale pour la Ville de Plérin-sur-Mer et Armorique Habitat puis Réalisation 40 logements semi-collectifs, parc de stationnement de 40 places et espaces publics, pour Armorique Habitat et la Ville de Plérin-sur-Mer.

O. de Boismenu, D. Cronier, P. Lefebvre, L. Meister, J.M. Veillerot architectes / *Projet et réalisation ayant fait l'objet d'une publication « europan implementations n°23 »*

8- **Saintes**: requalification de **l'Ilot de l'Arc de Triomphe**, Etude urbaine et architecturale, pour la Semis et la Ville de Saintes. Puis Réalisation 64 logements collectifs et individuels, locaux d'activités, parc de stationnement et espaces publics, pour la Semis et la Ville de Saintes. T. Babled, A.Nouvet, M. Reynaud architectes, *Projet et réalisation ayant fait l'objet d'une publication « europan implementations n°22 »*

*Projet également présenté dans le film « En Devenir » coproduit par europan France, 2018. www.europan30ans.org*

9- **Le Havre** : aménagement du Secteur du Rond Point, Etude urbaine et architecturale, pour la Ville du Havre. K.Krokfors, S. Virolainen, J. Kaakko, K. Limakainen architectes, Finlande.

## Europan 2

1- **Saint-Herblain** : Réalisation 61 logements collectifs et individuels, pour la Samo.

N. Garo, M. Boixel architectes

2- **Bussy-Saint-Georges**: Réalisation 50 logements collectifs, pour la Sahlm de l'Arche. C. Marchadour, F. Sentein / C. Marchadour, F. Sentein architectes

Réalisation 25 logements, pour la Sahlm de l'Arche. B. Cuomo, P. Nikiforidis architectes

3- **Jaux** : Réalisation 48 logements collectifs, pour l'Opac de l'Oise. F. Magendie, V. Parent, C.Coursaris architectes

4- **Châteauroux**: requalification du site de Bitray, Etude urbaine et architecturale, pour la Ville de Châteauroux. A. Taylor architecte

5- **Sète** : requalification des Quartiers Est, Etude urbaine et architecturale, pour Campenon Bernard et la Ville de Sète. S. Glazol, D. Solis et S.Randic architectes

## Europan 1

1- **Plaisir** : Réalisation 32 maisons individuelles, pour Immobilière 3F. L. Swinnen architecte

2- **Elancourt** : Réalisation 57 logements collectifs et individuels, pour l'Opievoy. C. Chauvin, I. Minnazzoli architectes

3- **Guyencourt** : Réalisation 61 logements collectifs et individuels, pour Logirel.

V. Bastié, A. Bruguère, H. Fontaine, architectes

4- **Le Mans** : Réalisation résidence étudiants de 167 chambres, pour la Saeim du Mans et la Scic Amo. J.P. Calori architecte

5- **Nantes** : Réalisation 47 logements collectifs, pour la Samo et la Scic Amo.

I. Devin, C. Rannou architectes

6- **Reims** : 41 logements collectifs, pour l'Effort Rémois. P. Cremonini, C. Lauvergeat et A. Gaubert, P.F. Moget architectes

7- **Bordeaux** : Réalisation résidence-foyer travailleurs de 102 chambres, pour la Sonacotra. F. Marzelle, I. Manescau et E.Steeg architectes

8- **Saint-Germain-en-Laye** : Etude urbaine et architecturale, réhabilitation de 180 logements, pour Immobilière 3F. H. Mouhot. P. Primard architectes

9- **Rezé-les-Nantes** : Etude urbaine et architecturale, requalification du site du Secteur Port au Blé, pour ACL Développement. D. Maret, P. Gilbert architectes.